



## REGLEMENT INTERIEUR

### Inscription

Seront inscrits au studio Vingtième Danse les élèves ayant remis les documents suivants :

- Le règlement intérieur rempli et signé par le représentant légal ou l'élève majeur.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse datant de moins de 3 mois
- Le paiement de l'intégralité de l'abonnement annuel en plusieurs chèques ou avec l'option *paiement en plusieurs fois* sur le site.

### Remboursement

Les abonnements sont annuels.

En cas d'arrêt volontaire de l'élève pendant l'année scolaire, les cours ne sont pas remboursés sauf si l'arrêt intervient du fait d'un accident, d'une maladie grave ou d'une mutation qui impose un déménagement hors de la ville.

En cas de pandémie empêchant la pratique des cours en présentiel, les cours seront assurés en visio ou sous forme de cours de rattrapage dès que possible. Un remboursement au prorata ne sera possible que si Vingtième Danse ne proposait aucune solution alternative.

### Tenue

Les élèves doivent être en tenue confortable et adaptée à la pratique de la danse (legging, jogging, short de sport ou collant sans pieds). Ils et elles sont pieds nus dans l'idéal ou en chaussettes.

Il est interdit de porter des bijoux pendant le cours.

Les cheveux longs doivent être attachés pour ne pas gêner la vision lors du cours et éviter tout geste parasite.

### Déroulement du cours

Les personnes accompagnant l'enfant ou ne participant pas au cours ne peuvent pas rester assister au cours, ni attendre dans les vestiaires.

Les élèves mineurs ne sont sous la responsabilité du studio Vingtième Danse que pendant le cours. Avant que le cours ne commence et une fois le cours terminé, les élèves mineurs sont sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Il appartient aux parents ou aux accompagnant-es des élèves mineur-es de s'assurer que le-la professeur-e est présent-e avant de laisser l'enfant seul.



### Droit à l'image

**Vous autorisez la publication d'images sur lesquelles figurent votre enfant dans le cadre de son cours de danse, pour la promotion du studio Vingtième Danse, sur support papier, numérique ou internet:**

oui  non

### Lieu

Il est interdit de marcher en chaussures dans le studio, chaque personne devra enlever ses chaussures à l'entrée.

**Les trottinettes sont interdites dans le studio ! Il n'y a pas la place, merci de les garder avec vous si votre enfant vient avec.**

Il est interdit de manger ou de fumer dans le studio.

Le studio est interdit aux chiens et autres animaux de compagnie.

### Spectacle de fin d'année

Le studio Vingtième Danse organisera un spectacle en fin d'année scolaire (mai ou juin 2025) dans un théâtre parisien. Les enfants sont invités à participer à ce spectacle et préparent ensemble une chorégraphie pour l'occasion. Les places seront payantes pour les spectateur.trices (parents, ami.es, famille) et une petite participation financière pour le costume pourra être demandée. Merci d'avertir rapidement la professeure si vous ne souhaitez pas que votre enfant y participe.

### Calendrier

Les cours enfants suivent le calendrier scolaire.

Ils débuteront le **lundi 9 septembre 2024** et finiront le **samedi 28 juin 2025**.

Il n'y aura pas cours : ni les jours fériés, ni pendant les vacances scolaires.

Fait à Paris, le

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :